Réf. Farde e-Assemblées : 2559560

N° OJ : **4**

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/11/2023

Objet : Culture & Tourisme.- Subsides complémentaires de fonctionnement.- Montant total : 125.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2023,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides complémentaires de fonctionnement pour un montant total de 125.000,00 EUR réparti comme suit à l'attention des associations suivantes :

- 25.000,00 EUR à l'asbl Théâtre de Poche;
- 25.000,00 EUR à l'asbl Centre Culturel Bruxelles Nord - Maison de la Création;
- 25.000,00 EUR à l'asbl Les Brigittines;
* Article 76210/33202 du budget ordinaire 2023.

- 50.000,00 EUR à l'asbl Brussels Major Events.
* Article 56110/33202 du budget ordinaire 2023.

Article 2 : Les dépenses seront engagées aux articles 76210/33202 et 56110/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :